



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 23143

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur la mise en place d'une procédure spécifique d'appel des services d'urgence en faveur des sourds et malentendants. Aujourd'hui en cas d'urgence, il existe le système des numéros abrégés (15, 16, 17 ou 18) afin de saisir oralement les services d'intervention (gendarmerie, police, pompier ou bien encore SAMU), mais aucune procédure n'est prévue à destination des personnes sourdes ou malentendantes qui ne peuvent utiliser le téléphone. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement va profiter de l'année européenne des handicaps pour développer et mettre en place un système d'appel d'urgence par écrit, via le Minitel ou le SMS pour les téléphones mobiles, accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23143

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6170